

## ) Déchetteries professionnelles : les pré-requis **pour contractualiser**

Votre site est une **déchetterie professionnelle et vous souhaitez contractualiser avec Ecominéro** pour devenir un point de reprise du réseau, voici les pré-requis à remplir pour être éligible :

### VOTRE SITE DOIT :

Être une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) relevant de la rubrique 2710.

### VOUS REMPLISSEZ ÉGALEMENT CES OBLIGATIONS

- > **Opérer dans le respect des lois**, des règlements, des normes applicables (droit du travail, droit de l'environnement, droit de l'urbanisme, exigences relatives au transport, au suivi des déchets, à la sous-traitance, etc.) et des règles de l'art.
- > Disposer sur votre site **des moyens de traçabilité et de contrôle** des quantités de déchets inertes réceptionnées et traitées :
  - Registre de suivi des déchets ;
  - CAP (certificat d'acceptation préalable) ou BDD (bordereau de dépôt de déchets - article L. 541-21-2-3 du Code de l'environnement) ;
  - Pont bascule connecté à votre système d'information.
- > **Assurer le traitement des déchets** dans des installations à même de garantir un taux de performance élevé, en toute sécurité pour les personnes et l'environnement.

### VOUS REMPLISSEZ TOUTES CES CONDITIONS ?



**Vous êtes prêt pour rejoindre un réseau animé par des professionnels aguerris dans le recyclage et la valorisation des matériaux de construction !**

Pour contractualiser avec Ecominéro, RDV [ici](#)